

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Chaussée de Tongres 257/12 4000 ROCOURT Tél.: +32(0) 4 234 17 00 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be - www.socotec-inspection.be TVA n° BE 0406.671.312



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nom du client : REGICLER

Adresse: Avenue de l'Energie 26/1

CP + Ville: 4432 ALLEUR

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE TEMPORAIRE À BASSE TENSION ET TRÈS BASSE TENSION

(Livre 1 - AR 08/09/2019)

Résultat du contrôle :	Conforme	Risque de partialité :	🗌 oui 📝 non
------------------------	----------	------------------------	-------------

Demandeur: REGICLER - Avenue de l'Energie 26/1 - 4432 ALLEUR

Propriétaire/exploitant ou gestionnaire : Idem demandeur

Adresse de la visite : (Coffret 4003) Avenue de l'Energie 26/1 - 4432 ALLEUR

Responsable des travaux : /

Mission réalisée le : 12-08-25 N° Client Atlas :

N° d'affaire Atlas :

Date du rapport : 14-08-25 N° ordre mission : 1505725

Ref. Socotec Avantage: /

Important:

Sauf avis contraire du Chef d'établissement, dûment notifié à SOCOTEC BELGIUM qui a émis le présent rapport, dans un délai de deux mois maximum à compter de la date d'envoi indiquée en page de garde, le contenu du présent rapport est considéré comme définitivement validé.

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Chaussée de Tongres 257/12 4000 ROCOURT

Tél.: +32 (0)4 234 17 00

E-mail: inspection.belgium@socotec.com

www.socotec.be N° de TVA: 0406.671.312 Agent(s) visiteur(s): PIETTE F.

Agent(s) tutoré(s):

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Le Directeur de l'organisme agréé

1

Ing. Ph. BARBARY



Envie de donner votre avis sur nos services?

Flasher le QR Code et compléter le questionnaire en ligne.

Votre avis nous intéresse fortement et conduira les changements à venir.



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Chaussée de Tongres 257/12 4000 ROCOURT
Tél.: +32(0) 4 234 17 00 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be - www.socotec-inspection.be
TVA n° BE 0406.671.312



N° affaire Atl	as : / - Ordre miss	ion: 1505/25		Da	ite du con	tröle : 12-0	08-25				
Agent(s) visit	teur(s): PIE	ΓΤΕ F.				Date	e d'émission du ra _l	oport :	14-08-25	SOCOTEC BELGIUM A	ASBL
☐ Ce rappo	rt annule et rempla	ace le rapport i	n°:	émis	le		Nombre d'annex	e(s):	1		
RAPPORT DE	CONTRÔLE D'	UNE INSTAL		ÉLECTRIQI (Livre 1 - A			À BASSE TENS	SION ET	ΓTRÈS BA	SSE TENSION	1
Demandeur: RE Propriétaire/explo Responsable des N° TVA: BE068 Référence client	oitant ou gestionna s travaux : / 5923919		emandeur VA non ass	Ad Ad		venue de l' dem deman	Energie 26/1 - 443 ndeur	2 ALLEU	JR		_
·	contrôle et preso et 4003) Avenue d										
Type d'installation :	chantier non-do	mestique (7.4) structu portable	ıre(s) conteneur(s	chantier fora cabin	` '	1)	☐ chapitea éhicule/remorque r s : entrôle (6.5) ✔ er	oùtière (7.101)	tente(s) (7.11)	
☐ Fiche de racc U _N (AC): ☐ 1 Prise de terre: Protection de bra Icc max: ☐ ≤ Nombre de tablea Type de schéma Facteurs d'influer 3. Equipement ☑ tableau(x) réf: ☐ conteneur(s) r ☐ cabine(s) réf: ☐ véhicule/remo ☐ stand(s) réf: ☐ autre:	mentation tableau cordement	principal: see +T	□ barre(s) d zontalemen □ selon de après plan de circuits (□ TT □ document(s	/ x IV+T N400V	ent ou en Imax Icc max pris): TN-C-S	mm² - ets de terre oblique (autorisé p (autorisé	Type en dépôt ☐ inconnue ☑ Autre: our la validité du pi ☐ voir déta ☐ IT ☐ IU ans raccordement	sans rad en dép résent ra	nexe		
Nombre	Différentiel(s)		I (mA)	Type		lombre	Différentiel(s)) I (m/	A) Type	
1	IV	I (A) 40	30	A	- "	ioiiibie	Differenties(3)	I _N (A	N) I (m/	Type	_
Autre(s) donn	achémas et plans a née(s) annexée(s)	utre(s) donnée nnexés : :	Ref	REGIC	LER/4003	stallations :/V1 du 17-0	08-2023				
4. Résultats du	ı contrôle (admin				•						
Prise de terre :	ı dépôt Ω	Isolement gén	éral :	999 ΜΩ	Continuit			OK I	Liaison équip	o.: C	OK
Contacts dir. :	OK	Contacts indir.	. :	OK	Int prot/S	Section con	ducteurs :	OK :	Schémas :	(ΣK
Matériel mobile	: sans objet	Diff.: bouton te	est :	non testé	Boucle d	e défaut :	sans	objet I	Matériel fixe :	: 0	ΣK
INFRACTIOI ✓ Néant	NS:			ARQUES : Néant			NOTES : ✔ Néant				
Eclairage de	e sécurité 🔲 a é	té testé	via bouton	test \square pa	ar coupure	e de l'alime	ntation normale				
5. Conclusion	<u>:</u>										
	électrique est con					tuer au plu	septembre 2019 c s tard avant le : 09	-2026.		ations électrique	s à
						Le Dire	ecteur de l'organis	sme agr	réé		



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Chaussée de Tongres 257/12 4000 ROCOURT
Tél.: +32(0) 4 234 17 00 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be - www.socotec-inspection.be
TVA n° BE 0406.671.312



N° affaire Atlas : / - Ordre mission : 1505725

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Annexes à la conclusion du rapport :

Rappels des prescriptions règlementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique soient en tout temps observés;
- c) de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.

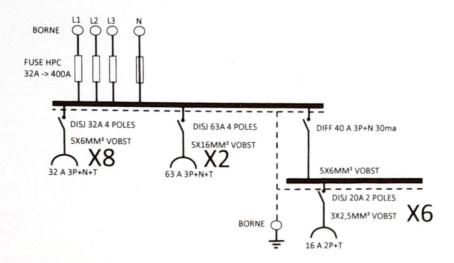
Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (https://www.economie.fgov.be) est l'autorité compétente des organismes agréés.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SOCOTEC BELGIUM:

- 1. Référence procédure(s) interne(s) : CL-E-LV-X-01 ;
- 2. Les résultats s'appliquent uniquement aux travaux spécifiés dans la demande. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme agrée et du demandeur ;
- 3. Le contrôle porte sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation le jour du contrôle ;
- 4. SOCOTEC BELGIUM asbl possède, conformément aux critères de la norme NBN EN ISO/IEC 17020 (en tant qu'organisme de type A), la compétence pour effectuer les contrôles décrits dans l'annexe au certificat d'accréditation n°200-INSP. Le respect des conditions d'accréditation fait l'objet de surveillances régulières ;
- 5. Toutes les informations obtenues lors de nos inspections sont confidentielles.

Consultez l'information en ligne : https://fr.calameo.com/read/0050483877b74acbfd91a

4003















REGICLER SPRL - Avenue de l'Energie 26 - 4432 ALLEUR - courrier : Rue cdt Naessens 22 - B-4431 LONCIN RPM Lg - TVA : BE 0685 923 919 Banque BE28 3631 6986 4420 site : www.regicler.be

TEL: 04/247.07.18 e-mail : regicler@skynet.be